

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg
Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles
Band: 57 (1967-1968)
Heft: 1

Artikel: L'aigle de Montagny
Autor: Codourey, Joseph / Krapp, Franz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-308433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'aigle de Montagny

JOSEPH CODOUREY

Le 30 septembre 1966, près de Montagny-les-Monts, fait très curieux, un aigle se pose sur le sac d'une fillette. Cet incident prend de grandes proportions en Suisse romande et même au-delà de nos frontières.

Pour reconstituer les faits, nous ne saurions mieux faire que de reproduire un article de M. Jean-Marie Brasey, paru dans *La Liberté* du 1^{er} octobre 1966: *Un événement extraordinaire dans la région*. Un aigle royal s'«attaque» à une fillette près de Montagny (Broye). Notre enquête.

Hier matin, alors que le vallon de Montagny, des Arbognes, était noyé dans le brouillard et que seules se profilaient dans la bruine les ruines du vieux castel, la petite Bernadette Moullet, une fillette délurée, débrouillarde, quittait le hameau de Bois-Girard pour se rendre à l'école communale de Montagny-les-Monts. Elle marchait d'un pas décidé, sa silhouette trouant la brume à chaque enjambée.

Le foyer paternel où réside son papa, M. Bernard Moullet, horticulteur, est déjà disparu lorsque soudain, la gamine vit avec effroi un oiseau immense, menaçant, poindre du ciel sur elle, se poser avec brutalité sur sa main et entourer les doigts de ses serres. Un bruissement d'ailes l'effraya et elle cria, hurla, tandis que le rapace, quittant l'appui de sa main, se hissa sur son sac d'école, faisant des efforts pour s'y maintenir. Une fuite désespérée, le rapace sur le dos. Ce fut alors une course folle, tandis que l'oiseau battait des ailes, piquant Bernadette de son bec au visage et à l'aile du nez.

Les cris de la gosse alertèrent des voisins dont la maison borde le chemin qui conduit à l'école, et M. Irénée Morand, ancien ouvrier, et sa belle-fille Lucienne Morand se précipitèrent au secours de la fillette,

et M. Morand faisant tourner son bâton comme un moulinet réussit à faire lâcher prise au rapace qui chuta sur le sol où trois solides coups de gourdin l'assommèrent définitivement.

Bernadette apeurée, tremblante fut ramenée à Bois-Girard par une voisine, M^{me} Denise Rotzetter, et M. Moullet, avec sa camionnette, conduisit immédiatement sa fille à l'Hôpital cantonal à Fribourg. L'aigle fit aussi partie du voyage à l'arrière du véhicule.

A l'hôpital, on constata que la gamine avait été blessée à la main, qui saignait, au nez et à la figure. Des soins furent immédiatement donnés, et la famille Moullet put être enfin tranquillisée.»

La *Feuille d'Avis de Vevey* du 1^{er} octobre rapporte le même événement et se pose la question: «S'agit-il de l'aigle vu à Vevey à fin août?» C'était alors un aigle royal du Caucase qui appartenait à des étrangers, qui voyageaient dans une camionnette VW portant plaques hollandaises. La rédaction du journal cité possède une photographie de ce rapace, les ailes déployées, et il ressemble fort à celui qui a été tué à Montagny.

Nous remercions M. Gétaz, Directeur de la *Feuille d'Avis de Vevey*, dont les photos nous ont permis d'établir qu'il ne s'agit pas du même aigle. Nous le regrettons, car nous devons prouver au Service fédéral d'Hygiène et de Bactériologie que ce rapace avait été captif.

D'autres informateurs ont prétendu qu'il s'agissait d'un oiseau de «fauconnerie» (sport qui consiste à chasser le gibier à l'aide d'oiseaux de proie apprivoisés). A notre avis, ce n'est pas le cas, car l'aigle de Montagny ne savait pas se nourrir par ses propres moyens et n'avait pas de marque d'attaches à la patte.

L'aigle de Montagny figure dans nos collections du Musée d'Histoire naturelle à Fribourg. Il donne les mesures suivantes:

Envergure 2080 mm. – ailes pliées 652 mm. – longueur totale 850 mm. – queue 345 mm. – tarse 112 mm. – poids 3,150 kg. Il aurait pu peser 1 kg de plus, mais il a erré plus d'une semaine sans nourriture. Oiseau captif, il était incapable de s'alimenter par lui-même. Il doit avoir de 2 à 4 ans.

En collaboration avec la Station ornithologique suisse à Sempach, nous avons transmis à toutes les agences de presse l'article ci-après, que, hélas, peu de journaux ont reproduit. (Les naturalistes ont le devoir d'informer le public, avec la plus grande précision, afin de faire tomber toutes sortes de vieux préjugés contre les rapaces à l'heure où plusieurs



Photo: P. Geinoz

pays, entre autres l'Espagne et la Belgique, viennent tout récemment de mettre les oiseaux carnassiers sous protection.)

Communiqué de la Station ornithologique à Sempach à propos de l'«attaque» d'une enfant par un aigle royal:

Ces derniers jours une note a paru dans la presse concernant l'«attaque» d'une écolière par un aigle royal. Ce fait a été rapporté d'une manière telle qu'il convient de rétablir la vérité.

Le 25 septembre déjà, près de Vesin, plaine de la Broye, un agriculteur observe un aigle royal d'une confiance vraiment remarquable,

auquel il lança des pommes de terre pour le chasser. Environ deux heures plus tard, l'aigle survole la famille Pittet, professeur à l'Institut de La Corbière (en promenade dans le même endroit); se posant sur le sol, tout en sautillant et traînant ses ailes entrouvertes, il s'approche de M^{me} Pittet et de sa fille, qui se retirent immédiatement.

Le 30 septembre, M. J. Codourey, préparateur au Musée d'Histoire naturelle de Fribourg, fut avisé du transport à l'Hôpital cantonal de Fribourg d'une fillette de 7 ans $\frac{1}{2}$, de Montagny, «attaquée» par un aigle royal. M. Codourey a tout de suite voulu vérifier sur place de quoi il s'agissait et recueillit la version suivante de la fillette: à 7 h. 30, alors qu'elle va à l'école, l'aigle s'envole d'un arbre et vient se poser sur son bras droit puis saute sur son sac d'écolière. De là, il blesse légèrement l'enfant sous l'œil et au nez. Connaissant les habitudes des animaux, la fillette n'avait eu jusqu'alors aucune crainte et parla à l'oiseau; mais lorsqu'elle remarqua soudain des taches de sang sur sa main, elle commença à courir en criant. Une femme fit tomber l'aigle du sac de l'écolière avec son balai, et un agriculteur le tua alors d'un coup de bâton. Les blessures de la fillette ont été minimales (égratignures au bras et au visage); elles n'ont nécessité qu'une désinfection et un morceau de sparadrap.

L'examen du jeune aigle a indiqué qu'il était très amaigri. Les plumes de la queue abîmées et salies par des excréments, les rémiges usées, les serres émoussées. Cela de même que le comportement de l'oiseau les 25 et 30 septembre sont des signes certains que le rapace était un échappé (volontaire ou non!) de captivité.

Au lieu de vouloir profiter d'un fait inhabituel pour provoquer une nouvelle discrimination envers nos rapaces, on ferait mieux de faire allusion aux dangers pouvant résulter de la captivité d'un oiseau dans les mains de personnes inexpérimentées.

J. CODOUREY

Musée d'Histoire naturelle, Fribourg

Bemerkungen zum Adler von Montagny

Es ist vielleicht nützlich, den vorstehenden Zeilen einige Erklärungen von allgemeinerem, über den Spezialfall hinausgehendem Interesse anzuschließen. Trotz oft schauriger Schilderungen in der Romanliteratur und leider auch in

der Tagespresse gibt es keinen Beleg, daß je ein Adler oder sonstiger Greifvogel einen Menschen angegriffen hätte, am allerwenigsten mit Schnabelhieben. Die natürliche Waffe zur Erbeutung der Nahrung sind die Füße, Fänge genannt. Eine einzige weitere Form eines Angriffs gegen den Menschen läßt sich denken, nämlich jene, die Steinadler gegenüber Gemen anwenden sollen. Wenn diese Huftiere auf exponierten Kämmen stehen, versuchen Adler manchmal, ihre Beute im Sturzflug in die Tiefe zu schleudern, wobei sie außer den Fängen auch ihre Flügel benützen. Es wäre möglich, daß dies auch gegenüber dem Menschen angewendet würde. Doch selbst am eigenen Nest greifen Adler den Menschen nicht an, wie schon einige Ornithologen bei der Beringung feststellen konnten. Die Alttiere halten sich im Gegenteil fern und die Jungen versuchen nur, sich in die Nestmulde zu drücken (siehe dazu z. B. F. Niederwolfsgruber: Steinadler besser als ihr Ruf, in: *Das Tier* 6 (1966), Heft 4, 4–7). Im «Schweizerischen Beobachter» 41 (1967), Heft 1, 26–27 gab Carl Stemmler in seiner regelmäßigen Spalte «Carl Stemmler gibt Auskunft» ebenfalls Hinweise darauf, wie oft sein Vater (als «Adler-Stemmler» mit seinen Büchern sehr bekannt) Adlerhorste besuchte. Eine ernstliche Gefahr besteht keineswegs für den menschlichen Eindringling, sondern nur für die Jungadler: Bei fortgesetzter Belästigung verziehen sich nämlich die Alten und geben die Jungen preis. Und das wiegt schwer bei einer vom Verschwinden so bedrohten Art, die höchstens ein Junges pro Jahr aufziehen kann!

Es sei aus dem Artikel von Stemmler auch noch wiederholt, daß der deutsche Name des Vogels Steinadler lautet. Wissenschaftlich heißt die alpine Rasse *Aquila chrysaetos fulva* (Linnaeus), englisch und amerikanisch «Golden Eagle». Die Verballhornung «Königsadler», manchmal sogar Kaiseradler entstand aus der wörtlichen Übersetzung des französischen Namens «aigle royal»; eine Art namens Kaiseradler existiert zwar, doch nur in den Pyrenäen und auf dem Balkan.

Schließlich sei noch darauf hingewiesen, daß es wohl keine besondere Heldentat war, den Adler nach dem «Angriff» totzuschlagen, wenn es auch aus der konkreten Situation heraus verständlich ist. Höchstwahrscheinlich hätte sich der Vogel wie ein Huhn einfangen lassen, nebenbei auch einen etwas größeren Wert dargestellt – etwa für einen Zoo – als sein Kadaver. Leider ist ein Raubvogel für Jäger und Bauern noch immer eine Bestie, die man grundsätzlich beseitigt. Und wenn sie gar noch ein Kind «anfällt». Wie oben zu lesen, verfügt die Schweiz seit Anfang 1967 über ein vorbildliches Bundesgesetz, das sämtliche Greifvögel und Eulen unter Schutz stellt. Es ist nur schade, daß die Begründungen für diese Maßnahme noch längst nicht Allgemeingut sind.

DR. FRANZ KRAPP
*Zoologisch-vergleichend-
anatomisches Institut der
Universität, 1700 Freiburg*

